

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 281 portant radiation et nomination d'assesseurs près les tribunaux indigènes de la colonie pour l'année 1938.

n° 281

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 mars 1938

Numéro JO
n° 496 du 31/03/1938

Date du numéro
31 mars 1938

TEXTE INTÉGRAL

Les nommés Hadji Raguéd Saad et Taba Mohamed, arabes. et Robieh Guireh, somali. sont rayés pour raisons de santé de la liste des assesseurs établie par l'arrêté du 4 janvier 1938: Sont nommés, pour 1938, assesseurs près les tribunaux militaires de la Côte française des Somalis et dépendances, les notables dont les noms suivent : I. CERCLE DE DJIBOUTI. A) Tribunal du 1er degré. Arabes : Farah Mohamed Aouad et Ahmed Mokbel. Somalis : Mahmoud Bouré et Ahmed Moussa. Soudanais : Farag Mohamed et Mohamed Bakit. II. — CERCLE DE TADJOURAH. A) Tribunal du 2° degré de Tadjourali. Dannakils : Habid Houmed, Vizir de Tadjourah: Cheikh Mohamed Tourab; Bourhane Kassim : Mohamed Ali Dattagoura. Arabes : Aoued Soloum, Abdul Rahim Salem. Somalis : Hadji Mohamed. Cheikh Aden. B) Tribunal du 1er degré de Tadjourali. Dannakils : Chehem Lille, Ibrahim Saïd. Ahmed Dinih. Ali Otman. Somali : Ali Mohamed. Arabe : Abdou Samad. III. — CERCLE DE DIKKIL-GOBAD. A) Tribunal du 2e degré. Dannakils : Nadj Ali Loïtah, Cheikh Mohamed Ampharé. Somalis : Guedi Assaone, Guire Farah. Areye Farah. B) Tribunal du 1er degré. Dannakils: Hassan Houmed dit Mohamed Dillal, Moussa Daro. Somalis : Ali Ouaiss, Ercy Askar. Boeuh Samod. Fodoul Harsan, Elmi Moussa.